

Modifications fondamentales

Orientations et principes supplémentaires pour les partenaires chefs de file : décembre 2022

Cette note doit préciser les paramètres des projets pour modifier leurs projets dans le cadre d'une demande de financement complémentaire du Programme France (Manche) Angleterre. Ceci n'est qu'un guide et ne remplace pas les règles du programme qui s'appliqueront.

- Le projet doit pouvoir rapidement rédiger une modification de bonne qualité afin de permettre aux délégations de se prononcer en mars sur l'approbation ou le rejet des demandes. La date limite de soumission des modifications fondamentales par les Chefs de file est le vendredi 18 février 2022.
- Le projet doit fournir des réalisations supplémentaires ou ajouter de la valeur aux réalisations actuellement approuvées (les duplications ne seront pas acceptées). Par exemple, cela pourrait s'appuyer sur des activités existantes ; étendre la couverture géographique d'une opération pilote dans la zone du Programme ou combler les lacunes identifiées dans les activités pour obtenir le résultat escompté dans les formulaires de candidature originaux ; déployer ou intégrer des solutions pour ajouter du poids à l'impact de l'héritage du projet.
- Les projets demandant plus de fonds pour soutenir des activités supplémentaires doivent déjà être sur la bonne voie en termes de livraison des réalisations et des dépenses dans les limites du budget. Cela doit également être à jour sur eMS et sera utilisé dans le cadre du processus d'évaluation.
- Les projets demandant davantage de fonds doivent avoir de bonnes compétences en gestion de projet. Par exemple : un bon dossier de soumission de rapports d'avancement de haute qualité ; mettre à jour eMS avec l'avancement de la livraison des réalisations ; travail en partenariat démontrable et excellentes aptitudes à la communication ; avec la capacité de livrer dans un délai court (12 mois maximum).
- Le Chef de file du projet doit avoir la capacité administrative de livrer le projet à temps et de qualité.
- Des partenaires supplémentaires peuvent être acceptés (mais les risques associés doivent être atténués, par exemple le recrutement des CPNs, les délais des mises en concurrence et de mise en œuvre).
- Le formulaire de modification du projet fera l'objet d'une évaluation par le SC avant d'être soumis au Comité de Suivi du Programme pour décision.

- Le processus de modification du projet est défini dans le manuel du Programme avec des informations supplémentaires dans le guide eMS
- Les modifications seront examinées sur la base du « premier arrivé, premier servi » et revues conformément au processus d'évaluation défini dans le manuel du Programme et conformément aux principes énoncés ci-dessus.
- Il n'y a pas de limite de budget à la demande de fonds supplémentaires (mais les fonds seront plafonnés selon le budget disponible du programme)
- Une fois l'allocation de financement du Programme atteinte, les Chefs de file seront informés qu'il n'y a plus de fonds disponibles pour les modifications de projets (et peuvent être placés sur une liste d'attente si des fonds supplémentaires venaient à être disponibles).